

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1864

17 juillet 2014

SOMMAIRE

5 T Invest S.A.	89433	Lisyanskorneftegaz S.à r.l.	89430
AB Europroperty S.à r.l.	89432	Musicalabs S.A.	89427
American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l.	89427	Naga 1 (BC) S.à r.l.	89430
Andreosso Carrelages	89426	Roial-Wurth S.à r.l.	89428
Andreosso Chapes GmbH	89428	Roial-Wurth S.à r.l.	89427
Atlantic Real Estate Company S.A.	89432	Roial-Wurth S.à r.l.	89428
Avroy Finance S.à r.l.	89432	Roial-Wurth S.à r.l.	89430
Bio Distribution S.à r.l.	89433	Roial-Wurth S.à r.l.	89426
Camps Bay Finance S.A.	89434	Roial-Wurth S.à r.l.	89430
Capital & Finance Investment S.A.	89466	SBR Holdings S.à r.l.	89428
CIH Holdings S.à r.l.	89436	Sofim S.A.	89471
Clave Nobis	89438	SOLEM - Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A.	89433
Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l.	89433	Starwood International Holding S.à r.l. ..	89431
Cryex Holdings S.à r.l.	89439	Swiss Life Products (Luxembourg) S.A. ..	89426
De Bongert II s.à r.l.	89431	Turaz Global S.à r.l.	89432
Déco-Peint Luxembourg S.à r.l.	89472	Vireos Investment Fund S.A., SICAV-SIF	89429
DexLux	89431	Weston International Capital Manage- ment (Luxembourg) S.A.	89429
DHC Luxembourg IV S. à r.l.	89441	WishTree S.à r.l.	89427
DIF RE Finance Luxembourg S.à r.l.	89444	WTC Sub-Holdings S.à r.l.	89429
Expert Petroleum Founders S.à r.l.	89467	Xella International S.A.	89471
Expert Petroleum Founders S.à r.l.	89453		
Gestim S.A.	89426		

Roial-Wurth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 120, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 25.030.

Le bilan au 31 décembre 1994 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014066100/10.

(140076819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Swiss Life Products (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.594.

Les comptes annuels de Swiss Life Products (Luxembourg) S.A. pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 09 mai 2014.

Nicolas Jolif.

Référence de publication: 2014066125/11.

(140076532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Androsso Carrelages, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 34.089.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Crauthem en date du 13.05.2014

La démission de M. Daniel Androsso, en tant que gérant a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Ben Famiani, né le 26 juin 1987 à Luxembourg, demeurant au 26, rue des Prunelles, L-5639 Mondorf-les-Bains, a été nommé en tant que Gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13.05.2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014066348/13.

(140078333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Gestim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.545.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2013, la décision suivante a été prise:

1) Sont nommés pour une durée de 6 ans:

Administrateurs:

Laurent SMOLEN, conseil économique, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Stéphane MORELLE, expert-comptable, demeurant professionnellement 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

OLKAD Management Services S.à r.l., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152346, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec comme représentant permanent Monsieur Stéphane Morelle, expert comptable, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Commissaire:

Alter Audit S.à r.l., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110675, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014068180/20.

(140079954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

WishTree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7423 Dondelange, 8A, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 176.568.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066233/9.

(140076983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Roial-Wurth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 120, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 25.030.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014066095/10.

(140076814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014066305/11.

(140077616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Musicalabs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 20A, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 169.047.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 7 juin 2013 au siège social de la société

Résolutions

Les mandats des administrateurs,

- Monsieur Sylvain CHERY, employé privé, né le 25 juillet 1973 à Bar-le-Duc (France), demeurant à F-57160 Rozerieulles, 14, place des Roches, en tant qu'administrateur,

- Monsieur Pascal CLAUS, employé privé, né le 3 avril 1972 à Thionville (France), demeurant à F-57160 Rozerieulles, 9, rue Jeanne d'Arc, en tant qu'administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière,

- Monsieur Frédéric BALIN, employé privé, né le 24 janvier 1970 à Saint-Avold (France), demeurant à L-1952 Luxembourg, 14, rue Nina et Julien Lefèvre, en tant qu'administrateur,

sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2013, soit en l'année 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Hervé FISCHER, employé privé, né le 27 octobre 1971 à Bar-le-Duc, demeurant à F-57160 Moulins les Metz, 1bis rue de Scy est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2013, soit en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014068334/24.

(140080138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Roial-Wurth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 120, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 25.030.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014066096/10.

(140076815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Roial-Wurth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 120, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 25.030.

Le bilan au 31 décembre 1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014066097/10.

(140076816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Andreosso Chapes GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 30.681.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Crauthem en date du 13.05.2014

La démission de M. Daniel Andreosso, en tant que gérant a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Ben Famiani, né le 26 juin 1987 à Luxembourg, demeurant au 26, rue des Prunelles, L-5639 Mondorf-les-Bains, a été nommé en tant que Gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13.05.2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014066349/13.

(140078385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

SBR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 410.507,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.758.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Martin Pollard de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Monsieur Richard Stone, né le 13 Juillet 1977 à Epsom, Angleterre, demeurant professionnellement au One Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gerance de la Société est désormais composé de

Madame Stéphanie Duval, gérante

Monsieur Martin Eckel, gérant

Monsieur Richard Stone, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SBR Holdings S.à r.l.

Stéphanie Duval

Mandataire

Référence de publication: 2014068454/21.

(140079800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Vireos Investment Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.353.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 25 avril 2014 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de:

- M. Christoph Wehr
- M. Alexander Kotb
- M. Marc Wenda

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat de BDO (Luxembourg) en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

Référence de publication: 2014067874/17.

(140079097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

WTC Sub-Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.672,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 168.183.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé unique prises en date du 13 avril 2014

L'Associé Unique de WTC Sub-Holdings S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Khalid Al Subeai en tant que gérant de catégorie A de la Société à partir du 20 mars 2014;

- De nommer:

* Monsieur Yousef Al Obaidan, résidant professionnellement Barwa Bank Building, Fifth floor, PO Box 16034 Doha, Qatar, en tant que gérant de catégorie A de la Société à partir du 20 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

WTC Sub-Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014067883/18.

(140078582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Weston International Capital Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 166.319.

—
Extrait sincère et conforme des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 avril 2014.

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La société BDO Audit, a démissionné de son mandat de réviseur d'entreprise agréée avec effet à la date de constitution de la Société.

- La société Audiex S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65469, a été nommée en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet à la date de constitution de la Société et ce pour une période allant jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'année 2016.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Weston International Capital Management (Luxembourg) S.A.

Représenté par Matthijs Bogers

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2014067877/19.

(140078554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Roial-Wurth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 120, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 25.030.

Le bilan au 31 décembre 1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014066098/10.

(140076817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Roial-Wurth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 120, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 25.030.

Le bilan au 31 décembre 1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014066099/10.

(140076818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Lisyanskorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.368.

Les comptes annuels pour la période du 17 mai au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014066802/13.

(140078026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Naga 1 (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 2.000.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.972.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 13 mai 2014

En date du 13 Mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Ailbhe Jennings de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014;
- de nommer Monsieur Aurelien Vasseur, né le 8 Janvier 1976 à Seclin, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr Aurelien Vasseur, Gérant;
- Mme Ruth Springham, Gérant;
- Mr. Jay Corrigan, Gérant;
- et Mr. Robin Marshall, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mai 2014.

Référence de publication: 2014068336/21.

(140079652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Starwood International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.776.250,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 156.142.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014066121/10.

(140076797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

DexLux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.412.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Dexlux, décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 5 mars 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 28 avril 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus Liquidation Services S.à r.l, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014068089/17.

(140079409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

De Bongert II s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3257 Bettembourg, 64, rue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 144.365.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée "DE BONGERT II s.à r.l.", avec siège social à L-3257 Bettembourg, 64, rue Marie-Thérèse, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 144 365, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 avril 2014, numéro 2014/0776 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 7 mai 2014, relation: CAP/2014/1689, ce qui suit:

I) Monsieur Patrick HALLÉ, a cédé les cent soixante (160) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Pierre HALLÉ, retraité, né à Luxembourg le 5 décembre 1949, demeurant à L-3257 Bettembourg, 64, rue Marie-Thérèse,

II) Monsieur Paul HALLÉ, a cédé les cent quarante (140) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Pierre HALLÉ, prénommé,

III) Monsieur Paul HALLÉ, a cédé les vingt (20) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Monique THILL, retraitée, née à Luxembourg le 27 mai 1955, demeurant à L-3257 Bettembourg, 64, rue Marie-Thérèse,

IV) Madame Bernadette HALLÉ, a cédé les cent soixante (160) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Madame Monique THILL, prénommée.

Après la prédite cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Pierre HALLÉ, préqualifié, cinq cents parts sociales	500
2) Madame Monique THILL, préqualifiée, cinq cents parts sociales	500
Total: cent parts sociales	1.000

Bascharage, le 15 mai 2014.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2014068093/27.

(140079774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Avroy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 96.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014066316/10.

(140077677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

AB Europroperty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 92.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AB Europroperty S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014066327/11.

(140078173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Atlantic Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 17.707.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 mai 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle, pour une période d'un an, le mandat du Réviseur d'Entreprises, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014066314/12.

(140077566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Turaz Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.509.344,11.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 164.046.

Suite de la fusion entre Misys Newco 3 S.à r.l. et Magic Newco 4 S.à r.l., selon acte notarié datant du 12 mars 2014 et avec date effective de la fusion au 24 mars 2014 les:

- 2,450,934,411 parts sociales d'une valeur nominale de USD 0.01.

détenus par Misys Newco 3 S.à r.l. dans la Société ont été transférés à Magic Newco 4 S.à r.l..

En conséquence, les parts sociales de la Société se répartissent comme suit:

- Magic Newco 4 S.à r.l., domiciliée à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, détient les suivants:

- 2,450,934,411 parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014067824/21.

(140078878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

5 T Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 138.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066251/9.

(140076537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Bio Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.857.

Il a été décidé de transférer le siège social du 31 Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg,
au 11/13 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Référence de publication: 2014066274/9.

(140077225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

SOLEM - Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6689 Mertert, 13, Fausermillen.
R.C.S. Luxembourg B 14.832.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014066148/12.

(140076530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.098.

Par résolutions écrites, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Manuel Ribeiro en tant que gérant de la Société avec effet au 9 avril 2014;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 2 mai 2014 et pour une durée illimitée. Monsieur Jean-Daniel Zandona, né le 26 juin 1977 à Metz, France ayant son adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; et
- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:
 - * Monsieur Jorge Perez Lozano;
 - * Monsieur Robert Archbold;
 - * Monsieur Jacob Mudde; et
 - * Monsieur Jean-Daniel Zandona.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014067350/24.

(140078609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Camps Bay Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.420.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "CAMPS BAY FINANCE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164420 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3036 du 10 décembre 2011,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles KRIER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le Président désigne Madame Jacqueline BERNARDI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Felix FABER, Bachelor Arts in International Business, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de six cent mille euros (600.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à six cent trente et un mille euros (631.000,- EUR), par la création et l'émission de six mille (6.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Souscription et libération intégrale des six mille (6.000) actions nouvellement émises par l'établissement ("Anstalt") régie par les lois de la Principauté de Liechtenstein "Etablissement RENAREDDA", établie et ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Aulestrasse 5, c/o Allgemeines Treuunternehmen, inscrite au Grundbuch- und Öffentlichkeitsregisteramt (GBOERA) de la Principauté de Liechtenstein sous le numéro FL-0001.015.732-3, moyennant apport en nature de biens immobiliers sis en Italie;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'une montant de six cent mille euros (600.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à six cent trente et un mille euros (631.000,- EUR), par la création et l'émission de six mille (6.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement par les deux actionnaires actuels de la Société, par des apports autres qu'en numéraire, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Souscription et libération

Est alors intervenu Monsieur Gilles KRIER, pré-qualifié, agissant en sa qualité de mandataire de l'établissement régié par les lois de la Principauté de Liechtenstein "Etablissement RENAREDDA", pré-désignée,

lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a déclaré de souscrire au nom de la souscriptrice aux six mille (6.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et de les libérer intégralement moyennant apport en nature consistant en les biens immobiliers suivants:

Désignations

Deux parcelles répertoriées au cadastre des terrains de la commune d'Arzachena au feuillet 21, parcelles 214 et 215 (773-774-775), ayant respectivement une superficie de 8.325 m² et 8.652 m²; ces zones sont incluses dans le lotissement Pantogia Renaredda; le lotissement fait l'objet d'une convention avec la commune d'Arzachena, par acte notarié dressé par le notaire Maître E. Acciaro en date du 18 juin 1975, enregistré à Tempio Pausania, le 12 novembre 1975, sous le numéro 1617, volume 172 (l'"Apport").

Titre de propriété

La susdite souscriptrice est devenue propriétaire desdits biens immobiliers pour les avoir acquis suivant acte reçu par Maître Mario ALTEA, notaire de résidence à Tempio Pausania, en date du 2 juin 1962, numéro 26820 de son répertoire.

Evaluation de l'apport en nature

L'Apport est estimé à au moins six cent mille euros (600.000,- EUR), tel que cela résulte d'une expertise assermentée (l'"Expertise") dressé en date du 30 septembre 2013 par l'ingénieur italien Monsieur Giovanni PASELLA", domicilié à Arzachena, Via Nizza 5, cabinet technique sis à Via San Vincenzo, 5, code fiscal PSL GNN 70B27 I452X, inscrit à l'Ordre des ingénieurs de la Province de Sassari sous le numéro 724.

Une copie de l'Expertise, après avoir été signée "ne varietur" par le bureau de l'Assemblée, le mandataire des actionnaires représentés et le notaire soussigné et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec lui.

Clauses et conditions

L'Apport pré-désigné a lieu sous les clauses et conditions suivantes:

- 1) le présent Apport ont lieu sous les garanties légales et de droit;
- 2) les immeubles sont apportés en société tels quels et dans l'état où ils se trouvent à l'heure actuelle avec tous leurs droits annexes, connexes, pertinents et accessoires, y compris les servitudes actives et passives et en particulier avec la transmission immédiate de la possession à la Société récipiendaire, avec tous les bénéfices et charges en faveur de la Société à partir d'aujourd'hui, à l'exclusion des éventuelles charges fiscales ou de toute autre nature qui concernent le passé, qui même si elles sont établies dans le futur, resteront à charge de la partie conférante.
- 3) les propriétés et les risques des propriétés immobilières seront transférés à la Société à partir de l'exécution du présent acte;
- 4) à partir du jour de transfert des propriétés immobilières, toutes charges, taxes foncières et coûts sont à la seule charge de la Société.

Evaluation - Rapport de l'apport

L'apport a été évalué et décrit dans un rapport (le "Rapport"), daté du 25 avril 2014, dressé par "FIDEWA - CLAR S.A.", une société anonyme, avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous les signatures de Messieurs Raphael LOSCHETTER et Horst SCHNEIDER, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion du Rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 600.000,-, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 6.000 nouvelles actions de CAMPS BAY FINANCE S.A. d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de CAMPS BAY FINANCE S.A., en accord avec les articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins."

Le Rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le bureau de l'Assemblée, le mandataire des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, suite à la résolution qui précède de modifier le premier alinéa de l'article 3 des Statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

“ Art. 3. (premier alinéa). Le capital social est fixé à six cent trente et un mille euros (631.000,-), représenté par six mille trois cent dix (6.310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.”

Troisième résolution

L'Assemblée donne tous pouvoirs à Maître Andrea BORTOLAZZI, avocat, demeurant I-44100 Ferrara, 6 via Ariosto (Italie) en vue de faire toutes déclarations, passer et signer tous actes déclaratifs et autres, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce qui sera jugé nécessaire et utile pour déposer le présent acte en Italie et de faire la transcription auprès du registre immobilier.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. KRIER, J. BERNARDI, F. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2014. LAC/2014/19796. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067362/132.

(140078500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

CIH Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.841.

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of the month of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Constellation International CWI Holdings S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.604, acting through its general partner CWI Holdings LLC, a New York limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of New York, with registered office at 207, High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564 and registered with the Office of the Secretary of State of the New York Department of State under number 3472881,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal dated 14 April 2014, which, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CIH HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.841 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 15 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 18 June 2013 number 1439 page 69062, whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the said notary Joseph ELVINGER, dated 29 August 2013 and published in the Mémorial C on 22 March 2014, number 748, page 35868.

The Sole Shareholder, representing the whole share capital of the Company and represented as indicated above, requests the notary to enact the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the

Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the Company's shares in order to decrease such nominal value from one US Dollar (USD 1.-) to one US Dollar cent (USD 0.01) and subsequently to convert and split twenty-five thousand and fifty (25,050) shares representing the Company's current share capital into two million five hundred and five thousand (2,505,000) shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, with the same features as the existing shares as set forth in the Articles.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"The share capital is fixed at USD 25,050.- (twenty-five thousand and fifty US Dollars) represented by 2,505,000 (two million five hundred and five thousand) shares of USD 0.01 (one US Dollar cent) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred and fifty euros.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Constellation International CWI Holdings S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.604, agissant par son associé commandité CWI Holdings LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat de New York, ayant son siège social au 207, High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564 et immatriculée auprès du Office of the Secretary of State of the New York Department of State sous le numéro 3472881,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, résidant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 avril 2014, laquelle, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de CIH HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.841 (la "Société"), constituée par un acte rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial C"), en date du 18 juin 2013 numéro 1439 page 69062 dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dudit notaire Joseph ELVINGER, en remplacement du notaire soussigné, en date du 29 août 2013 et publié au Mémorial C le 22 mars 2014, numéro 748, page 35868.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu desquelles un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société afin de réduire cette valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) à un centime de dollar américain (USD 0,01) et, en conséquence, de convertir et diviser les vingt-cinq mille cinquante (25.050) parts sociales représentant le capital social actuel de la Société en deux

millions cinq cent cinq mille (2.505.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes telles que décrites dans les Statuts.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessous, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à 25.050,- USD (vingt-cinq mille cinquante dollars américains) représenté par 2.505.000 (deux millions cinq cent cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale d'0,01 USD (un centime de dollar américain) chacune."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à environ neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. LAC/2014/19253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014067391/106.

(140078532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Clave Nobis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 136.998.

L'an deux mille quatorze,

Le seize avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) Monsieur Philippe MOCQUARD, directeur de société, né le 26 novembre 1930 à Paris, demeurant à SP-28043 Madrid (Espagne), 36, Ronda de la Abubilla (ci-après le «comparant» ou l'«associé unique»),

ici représenté par Madame Corinne PINAUD, secrétaire, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Madrid le 3 mars 2014,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

2) Monsieur Jean-Marc MOCQUARD, directeur de sociétés, né le 29 janvier 1963 à Casablanca (Maroc), demeurant à SP-28020 Madrid, 22, C/Sor Angela de la Cruz,

ici représenté par Madame Corinne PINAUD, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Madrid le 3 mars 2014,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter:

- que Monsieur Jean-Marc MOCQUARD, préqualifié, agissant ici en sa qualité de gérant de «CLAVE NOBIS», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 873 du 9 avril 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 136.998 (ci-après la «société»), a décidé d'accepter la cession de parts sous-mentionnée au nom et pour le compte de la société, dispensant ainsi les associés des formalités de notification prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, renvoyant à l'article 1690 du Code civil;

- que Monsieur Philippe MOCQUARD, préqualifié, suite à une cession des parts sociales datée du 26 mars 2013 (enregistrée à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2013, Relation: LAC/2013/20524), publiée au Mémorial, Recueil des

Sociétés et Associations C, numéro 1341 du 6 juin 2008, est depuis lors l'associé unique de la société, détenant les cent vingt-quatre parts de la société représentant l'entière du capital social;

- que Monsieur Philippe MOCQUARD, en sa qualité d'associé unique de la société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) à trois cent douze mille quatre cents euros (EUR 312.400,00), par la création et l'émission de trois mille (3.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, par un apport en espèces.

Souscription

L'intégralité des trois mille (3.000) nouvelles parts sociales a été souscrite par Monsieur Philippe MOCQUARD, pré-qualifié et a été intégralement libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Seconde résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6, des statuts de la société dont la teneur sera dorénavant la suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent douze mille quatre cents euros (EUR 312.400,00), représenté par trois mille cent vingt-quatre (3.124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune».

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PINAUD, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2014. Relation: LAC/2014/18176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014067393/62.

(140078973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Cryex Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 186.231.

Il est notifié que l'adresse de l'associé de la Société, Exequitive Partners S.A., est maintenant la suivante:

- 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg.

Il est encore notifié qu'en date du 5 mai 2014:

- 167,165 parts sociales des 1,500,000 détenues par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Monsieur Klas Enrik Hesselman, né le 21 novembre 1978, à Fladie, Suède, résidant au 352, East Coast RD, 428969 Singapour;

- 22,500 parts sociales des 1,500,000 détenues par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Monsieur Anders Bengt Kristian Gustafsson, né le 29 janvier 1977, à Fresta, Suède, résidant au 42, Dobelnskatan Inr 0001, Stockholm, 11352, Suède;

- 108,875 parts sociales des 1,500,000 détenues par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Char-

lotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Monsieur Andre Michael Stranne, né le 28 juin 1974, à Kallinge, Suède, résidant au 24, Kampagatan, Helsingborg, 25440, Suède;

- 363,402 parts sociales des 1,500,000 détenues par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Monsieur Christian Merheim, né le 13 octobre 1972, à Maria, Suède, résidant au 59, Karl X Gustavs Gata, Helsingborg, 25440, Suède;

- 167,165 parts sociales des 1,500,000 détenues par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Monsieur Johan Peter Palm, né le 14 septembre 1973, à Hamburg, Allemagne, résidant au 1, Backavagen, Falsterbo 23942, Suède;

- 22,500 parts sociales des 1,500,000 détenues par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Monsieur Oscar Emil Johanson-Thor Holm, né le 4 mars 1978, à Stockholm, Suède, résidant au 32, Almlöfsgatan, Stockholm 11451, Suède;

- 167,165 parts sociales des 1,500,000 détenues par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Monsieur Carlos Oskar David Buhre, né le 19 juin 1980, à Darlinghurst, Australie, résidant au 333, Edgecliff Road, unit 1, Woollahra NSW 2025, Australie;

- 363,547 parts sociales des 1,500,000 détenues par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Monsieur Scott Alexander Millar, né le 26 août 1979, à Crown Colony, Royaume-Uni, résidant au 95, Kopenhamsvagen, lgh 1302, Malmo, 21775, Suède;

- 45,000 parts sociales des 1,500,000 détenues par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Blairhill Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 135706.

Résultant des décisions susmentionnées les 1,500,000 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Monsieur Klas Enrik Hesselman détient 167,165 parts sociales de la Société;
- Monsieur Anders Bengt Kristian Gustafsson détient 22,500 parts sociales de la Société;
- Monsieur Andre Michael Stranne détient 108,875 parts sociales de la Société;
- Monsieur Christian Merheim détient 363,402 parts sociales de la Société;
- Monsieur Johan Peter Palm détient 167,165 parts sociales de la Société;
- Monsieur Oscar Emil Johanson-Thor Holm détient 22,500 parts sociales de la Société;
- Monsieur Carlos Oskar David Buhre détient 167,165 parts sociales de la Société;
- Monsieur Scott Alexander Millar détient 363,547 parts sociales de la Société;
- Blairhill Holding S.à r.l. détient 45,000 parts sociales de la Société;
- Exequitive Partners S.A. détient 72,681 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cryex Holdings S.à r.l.
Joost Anton Mees
Gérant

Référence de publication: 2014067355/73.

(140079021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

DHC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.458.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.012.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "DHC Luxembourg IV S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 121.012 and incorporated on 13 October 2006 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 2314 of 12 December 2006.

The articles of association of the Company were amended for the last time on 7 October 2013 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 3219 of 18th December 2013.

The meeting was presided by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Darya Spivak, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

A. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all:

- five thousand and seventy seven (5,077) Class B Shares,
- six hundred and thirty-three thousand seven hundred and seventy (633,770) Class H Shares,
- fifteen thousand one hundred and twenty (15,120) Class K Shares,
- two thousand and seven hundred (2,700) Class TL (CG) Shares,
- two thousand and seven hundred (2,700) Class TL (I) Shares,
- eight thousand four hundred sixty-two (8,462) Class U Shares,
- fourteen thousand seven hundred and nine (14,709) Class Z Shares, and
- five hundred (500) Category X Shares,

being a total of six hundred and eighty-three thousand and thirty-eight (683,038) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on the items of the agenda.

B. The agenda of the meeting was as follows:

- Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of fifteen million six hundred and seventeen thousand five hundred and fifty Euro (EUR15,617,550) to one million four hundred and fifty-eight thousand four hundred euro (EUR1,458,400) by the repurchase and cancellation of six hundred and twenty-four thousand seven hundred and two (624,702) Class H Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR25) each, held by DH Projects 2 Limited, a private limited company, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Pall Mall, 45, GB- SW1Y 5JG London, being all the shares held by DH Projects 2 Limited in the Company, for an aggregate repurchase and cancellation amount of one hundred and sixty-seven million nine hundred sixteen thousand eight hundred and five euro and eighty-nine euro cents (EUR167,916,805.89) to be fully paid by one hundred and forty million three hundred seventy-five thousand one hundred and ninety-three British Pounds and three pence (GBP140,375,193.03).

- Consequential amendment of article 5.1 to read as follows:

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one million four hundred and fifty-eight thousand four hundred euro (EUR1,458,400) divided into

- five thousand and seventy seven (5,077) Class B Shares,
- nine thousand and sixty-eight (9,068) Class H Shares,
- fifteen thousand one hundred and twenty (15,120) Class K Shares,
- two thousand and seven hundred (2,700) Class TL (CG) Shares,
- two thousand and seven hundred (2,700) Class TL (I) Shares,
- eight thousand four hundred sixty-two (8,462) Class U Shares,
- fourteen thousand seven hundred and nine (14,709) Class Z Shares, and
- five hundred (500) Category X Shares,

each with a nominal value of twenty five Euro (€25).

Thereafter, the following resolutions were passed:

Sole resolution

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of fifteen million six hundred and seventeen thousand five hundred and fifty Euro (EUR15,617,550) to one million four hundred and fifty-eight thousand four hundred euro (EUR1,458,400) by the repurchase and cancellation of six hundred and twenty-four thousand seven hundred and two (624,702) Class H Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR25) each, held by DH Projects 2 Limited, a private limited company, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Pall Mall, 45, GB- SW1Y 5JG London, being all the shares held by DH Projects 2 Limited in the Company, for an aggregate repurchase and cancellation amount of one hundred and sixty-seven million nine hundred sixteen thousand eight hundred and five euro and eighty-nine euro cents (EUR167,916,805.89) to be fully paid by one hundred and forty million three hundred seventy-five thousand one hundred and ninety-three British Pounds and three pence (GBP140,375,193.03).

It is acknowledged that the Company has sufficient available reserves (together with the share capital reduction amount) to pay the repurchase and cancellation amount.

It is resolved to amend article 5.1 as set forth in the agenda.

There being no further items on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present extraordinary general meeting are estimated at EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «DHC Luxembourg IV S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.012 et constituée le 7 octobre 2006 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 2314 du 12 décembre 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 7 octobre 2013 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 3219 du 18 décembre 2013.

L'assemblée était présidée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Darya Spivak, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

A. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales que chacun détient, figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il appert de ladite liste de présence, toutes les:

- cinq mille soixante-dix-sept (5.077) Parts Sociales de Classe B,
- six cent trente-trois mille sept cent soixante-dix (633.770) Parts Sociales de Classe H,
- quinze mille cent vingt (15.120) Parts Sociales de Classe K,
- deux mille sept cents (2.700) Parts Sociales de Classe TL (CG),
- deux mille sept cents (2.700) Parts Sociales de Classe TL (I),
- huit mille quatre cent soixante-deux (8.462) Parts Sociales de Classe U,
- quatorze mille sept cent neuf (14.709) Parts Sociales de Classe Z, et
- cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie X,

soit un total de six cent quatre-vingt-trois mille trente-huit (683.038) parts sociales émises dans la Société, étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu préalablement connaissance de

l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était régulièrement constituée et en mesure de délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

B. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

- Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de quinze millions six cent dix-sept mille cinq cent cinquante euros (15.617.550 EUR) à un million quatre cent cinquante-huit mille quatre cents euros (1.458.400 EUR) par le rachat et l'annulation de six cent vingt-quatre mille sept cent deux (624,702) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, détenues par DH Projects 2 Limited, une private limited company, constituée et existant en vertu des lois du Royaume Uni, dont le siège social est situé au Pall Mall, 45, GB- SW1Y 5JG Londres, soit l'ensemble des parts sociales détenues par DH Projects 2 Limited dans la Société, pour un montant global de rachat et d'annulation de cent soixante-sept millions neuf cent seize mille huit cent cinq euros et quatre-vingt-neuf centimes (167.916.805,89 EUR) à payer intégralement par cent quarante millions trois cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-treize livres Sterling et trois pence (140.375.193,03 GBP).

- Modification en conséquence de l'article 5.1 afin qu'il ait la teneur suivante:

5.1. La Société a un capital social, émis et souscrit, intégralement libéré d'un million quatre cent cinquante-huit mille quatre cents euros (1.458.400 EUR) réparti en

- cinq mille soixante-dix-sept (5.077) Parts Sociales de Classe B,
 - neuf mille soixante-huit (9.068) Parts Sociales de Classe H,
 - quinze mille cent vingt (15.120) Parts Sociales de Classe K,
 - deux mille sept cents (2.700) Parts Sociales de Classe TL (CG),
 - deux mille sept cents (2.700) Parts Sociales de Classe TL (I),
 - huit mille quatre cent soixante-deux (8.462) Parts Sociales de Classe U,
 - quatorze mille sept cent neuf (14.709) Parts Sociales de Classe Z, et
 - cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie X,
- chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €).

À la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolution unique

Il a été décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de quinze millions six cent dix-sept mille cinq cent cinquante euros (15.617.550 EUR) à un million quatre cent cinquante-huit mille quatre cents euros (1.458.400 EUR) par le rachat et l'annulation de six cent vingt-quatre mille sept cent deux (624,702) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, détenues par DH Projects 2 Limited, une private limited company, constituée et existant en vertu des lois du Royaume Uni, dont le siège social est situé au Pall Mall, 45, GB- SW1Y 5JG Londres, soit l'ensemble des parts sociales détenues par DH Projects 2 Limited dans la Société, pour un montant global de rachat et d'annulation de cent soixante-sept millions neuf cent seize mille huit cent cinq euros et quatre-vingt-neuf centimes (167.916.805,89 EUR) à payer intégralement par cent quarante millions trois cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-treize livres Sterling et trois pence (140.375.193,03 GBP).

Il est constaté que la Société dispose de réserves disponibles suffisantes (ainsi que le montant de réduction du capital social) pour payer le montant de rachat et d'annulation.

Il a été décidé de modifier l'article 5.1 tel qu'énoncé à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire sont estimés à EUR 3.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, D. SPIVAK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2014. Relation: LAC/2014/15745. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014067423/162.

(140078462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

DIF RE Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 186.904.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of April.

Before us, the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DIF RE Holding Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313, Luxembourg, represented by its manager DIF Management Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 156.872 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Frederik Kuiper, Legal Manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature “ne varietur” by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “DIF RE Finance Luxembourg S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder.

When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, within 6 (six) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires aux comptes (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires aux comptes are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) December 2014.

Subscription and payment

DIF RE Holding Luxembourg S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by way of contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following legal entity is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 156.872 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

2. The registered office of the Company is located at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois d'avril.

Par devant le soussigné, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DIF RE Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, représenté par son gérant unique DIF Management Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 156.872 (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Frederik Kuiper, legal manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing-privé.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "DIF RE Finance Luxembourg S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant et de l'associé envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires aux comptes sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

DIF RE Holding Luxembourg S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée en tant que gérant unique de la Société pour une durée illimitée:

DIF Management Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 156.872 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-).

2. Le siège social de la Société est situé au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand- duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: F. Kuiper et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2014. LAC/2014/16063. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067424/500.

(140078496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Expert Petroleum Founders S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.972.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of April
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

(i) Network of Technology Services for Energy Co., a company, having its registered office at Zaharan Plaza, 7th Circle, P.O. Box 144114, Amman 11814 Jordan, incorporated under the laws of the Hashemite Kingdom of Jordan under registration number 363/29.01.2006 (Network of Technology Services for Energy Co.), represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 29th 2014; and

(ii) Mr. Michel LOUBOUTIN, a French national, with passport number 11AT84604 issued by the French embassy in Bucharest, Romania, on April 21st 2011, residing at 148, Erou lancu Nicolae Street, Villa 15, Voluntari City, Ilfov County, Romania, represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 29th 2014.

Which proxies shall be signed ne varietur by the attorneys of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named parties, represented as mentioned above, have declared their intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Art. 1. Interpretation. In addition to the terms defined elsewhere in these Articles, the definitions and rules of interpretation in these Articles shall apply throughout these Articles, unless a contrary intention appears:

1.1. Acceptance Notice has the meaning given in article 10;

1.2. Affiliate means any person who directly or indirectly controls a party or is controlled by a party or is under common control with a party, and for this purpose control of a person means the possession by another person, directly or indirectly, whether through the ownership of shares or other securities carrying the right to vote, by contract or otherwise, of the power to (i) vote majority of the securities conferring voting rights for the election of managers or directors or (ii) direct or cause the direction of the management and policies of such person. A person or persons shall be deemed to direct or cause the direction of the management and policies of a person (and accordingly satisfy sub-clause

(ii) of the foregoing test for control) if the consent or approval of such person or persons shall be required with respect to major decisions concerning such person;

1.3. Articles has the meaning given in article 2;

1.4. Board Reserved Matters has the meaning given in article 16;

1.5. Budget means the budget from time to time of the Company and its subsidiaries approved by the board of managers in accordance with the provisions in these Articles;

1.6. Business means the business of the Company as carried out from the date of its incorporation in accordance with article 4 and such other business as the shareholders may agree from time to time;

1.7. Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

1.8. CEO has the meaning given in article 15;

1.9. Chairman has the meaning given in article 14;

1.10. Company has the meaning given in article 2;

1.11. Electing Shareholders has the meaning given in article 10;

1.12. IPO means the admission to trading or permission to deal on such regulated investment exchange becoming effective in relation to any of the Shares subject to prior appropriate change of the corporate form of the Company;

1.13. Law has the meaning given in article 2;

1.14. Offer Deadline has the meaning given in article 10;

1.15. Offered Shares has the meaning given in article 10;

1.16. Qualified Shareholder Reserved Matters has the meaning given in article 17;

1.17. Remaining Shareholders has the meaning given in article 10;

1.18. Sale Period has the meaning given in article 10;

1.19. Shares has the meaning given in article 8;

1.20. Selling Shareholder has the meaning given in article 10;

1.21. Senior Manager means any natural person whose total annual remuneration is in excess of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-);

1.22. Subsequent Transfer Notice has the meaning given in article 10;

1.23. Transfer Notice has the meaning given in article 10; and

1.24. Terms has the meaning given in article 10.

Title I. Legal form - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 2. Legal Form. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the Law), as well as by the present articles (hereafter the Articles).

Art. 3. Denomination. The name of the Company is "Expert Petroleum Founders S.à r.l."

Art. 4. Registered Office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

4.2. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3. The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

Art. 5. Corporate Object.

5.1. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

5.2. The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies, or any company belonging to the same group of companies.

5.3. The Company may borrow in any form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

5.4. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial commercial and industrial operation, whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 6. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 7. Events on Shareholders. The death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or the failure of one of the shareholders will not put an end to the Company.

Title II. Capital - Parts

Art. 8. Corporate Capital.

8.1. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each (the Shares).

8.2. The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

8.3. Each Share gives right to one vote.

8.4. The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special share premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special share premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 9. Shares Transfer and Redemption.

9.1. Shares are freely transferable among shareholders. Without prejudice to article 10, transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval given in general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

9.2. For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

9.3. Each Share is indivisible with regards to the Company, which admits only one owner for each of them.

Art. 10. Pre-emption Rights of the Shareholders.

10.1. If a shareholder (the Selling Shareholder) wishes to transfer all or part of its/his/her Shares to a non-shareholder (the Offered shares), it/he/she shall first make an offer to the other shareholders (the Remaining Shareholders) in a written notice (the Transfer Notice), which shall also be sent to the Company, setting out the details of the Offered Shares and the price for the Offered Shares and any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (together the Terms).

10.2. The Remaining Shareholders shall, within thirty (30) Business Days of receipt of the Transfer Notice (the Offer Deadline), either:

10.2.1 serve a written notice on the Selling Shareholder accepting the offer on the Terms of the Transfer Notice (an Acceptance Notice); or

10.2.2 serve a written notice on the Selling Shareholder refusing the offer comprised in the Transfer Notice.

10.3. Where an Acceptance Notice is given by only one Remaining Shareholder, the Selling Shareholder shall transfer and such Remaining Shareholder or its/his/her designated Affiliate shall take transfer of all the Offered Shares.

10.4. Where more than one of the Remaining Shareholders serves an Acceptance Notice (the Electing Shareholders) each Electing Shareholder shall take a transfer of that proportion of the Offered Shares that the proportion of the Shares held by the Electing Shareholder bears to the total number of Shares held by all Electing Shareholders and the Selling Shareholder shall transfer such Shares accordingly.

10.5. The closing date for any transfers to be made pursuant to paragraphs 10.3 and 10.4 shall be the date which falls thirty (30) Business Days from the date of each Acceptance Notice.

10.6. If the Remaining Shareholders do not serve an Acceptance Notice or fail to respond to the Transfer Notice by the Offer Deadline, the Selling Shareholder shall be free to sell to a non-shareholder on the Terms or on terms and conditions less favourable to such non-shareholder for a period of up to three (3) months from the Offer Deadline (the Sale Period).

10.7. If the Selling Shareholder is unable to procure a sale pursuant to paragraph 10.6 during the Sale Period, the Selling Shareholder may either:

10.7.1 withdraw the offer to sell the Offered Shares by delivering a notice of withdrawal to the Company; or

10.7.2 serve a further Transfer Notice (the Subsequent Transfer Notice) on different terms than the Terms following which the provisions of paragraphs 10.1 to 10.7 shall apply mutatis mutandis save that:

10.7.2.1 the Offer Deadline shall be defined as the date which falls twenty (20) Business Days after the date of receipt of the Subsequent Transfer Notice; and

10.7.2.2 the Terms shall be defined as the terms as set out in the Subsequent Transfer Notice.

Art. 11. Rights of Shareholders.

11.1. The heirs, representatives or entitled persons of a shareholder and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

11.2. In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings of shareholders.

Title III. Management

Art. 12. Composition of Board of Managers.

12.1. The Company is managed by a board of managers, composed of at least three (3) class A managers (the Class A Managers), one (1) class B manager (the Class B Manager) and one (1) class C manager (the Class C Manager). The manager(s) need not to be shareholders.

12.2. The managers are appointed and removed by the general meeting of shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates. The manager(s) may be revoked ad nutum.

Art. 13. Powers of the Management.

13.1. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company.

13.2. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

13.3. The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

Art. 14. Procedure of Board of Managers' Meetings; Resolutions of the Board of Managers.

14.1. The board of managers shall choose from among the Class A Managers a chairman (the Chairman). It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

14.2. The board of managers shall meet upon call by the Chairman, or any two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting.

14.3. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

14.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or e-mail another manager as his/her proxy.

14.5. Votes may also be cast in writing by letter, telefax or e-mail.

14.6. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority, which must include at least one (1) Class C Manager and one (1) Class A Manager, of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Save for article 16, the decisions shall be taken by a majority of votes (which must include at least one (1) Class A Manager and one (1) Class C Manager) of the managers present or represented at such meeting.

14.7. In the event of a tie, the Chairman shall have a casting vote.

14.8. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

14.9. Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

14.10. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

14.11. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by all the managers present or represented.

14.12. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary or by any two (2) managers (which must include at least one (1) Class A Manager and one (1) Class C Manager).

Art. 15. Delegation of Powers.

15.1. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to a chief executive officer (CEO) to be elected among the members of the board of managers. The board of managers may also confer all powers and special mandates to any person who needs not to be a manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

15.2. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

15.3. The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of any two (2) managers (including at all times one (1) Class C Manager and one (1) Class A Manager) or, within the scope of the daily management, by the sole signature of the CEO, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 15 hereof.

Art. 16. Board Reserved Matters. Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, no decision or action shall be taken in relation to any of the following items unless at least three (3) managers (including at all times two (2) Class A Managers and one (1) Class C Manager) vote in favour of a resolution in respect of such decision or action (each a Board Reserved Matter):

16.1. adoption, approval or any material amendment of any Budget;

16.2. entering into capital commitments (which for this purpose shall include purchase, leasing, factoring and invoice discounting commitments), whether in connection with a single purchase or acquisition or a series of transactions whether related or not, exceeding a sum equal to 10% of such capital expenditure budget in the Budget for the relevant financial year other than those described and/or expressly provided for in the Budget;

16.3. entering into or terminating any commitment or arrangement which is material to the Business other than as provided for in the Budget;

16.4. entering into any contract or arrangement (including mortgages or charges) which is unusual, onerous or otherwise outside the ordinary course of business of the Company and or represents an excessive amount for the Company and its subsidiaries;

16.5. entering into any agreement or making any payment on a non-arm's length basis or with any Affiliate;

16.6. entering into or amending a note, credit agreement, credit facility, letter of credit or other instrument or indebtedness in an aggregate amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) or more in any transaction or series of related transactions; otherwise incurring indebtedness or agreeing to furnish a guarantee or other credit support in an amount in excess of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) in any transaction or series of related transactions; or the purchase, redemption, cancellation, prepayment or other complete or partial discharge in advance of a scheduled payment or mandatory redemption date of any such obligation in any transaction or series of related transactions;

16.7. purchase, sale, lease, transfer or other acquisition or disposal of assets (including equity interests in any person) in any transaction or series of related transactions for consideration (including assumed indebtedness) in excess of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-);

16.8. change of the financial institution with whom the Company is carrying out its business or agreeing to any material variation or amendment to the terms of any financing or funding arrangement or to any documents, consents, mandates or rights relating thereto;

16.9. creation or redemption of any debenture, mortgage, charge, lien or other security;

16.10. granting any power of attorney;

16.11. appointment or termination of appointment of any Senior Manager;

16.12. change of the terms of appointment of any Senior Manager or the terms of any compensation programs of employees (including salaries and bonuses);

16.13. beginning, conducting or settling any litigation, arbitration or mediation proceedings except for (i) debt collection conducted in the normal course of trading; or (ii) proceedings where the amount claimed does not exceed fifty thousand Euro (EUR 50,000.-);

16.14. declaration and/or payment of any interim dividend;

16.15. entering into any agreement or otherwise committing to do any of the foregoing, provided that where a matter which would otherwise require approval under this article 16 has been expressly included in a Budget approved by the board of managers in accordance with this article 16, no further approval shall be required under this article 16.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 17. Procedural Rules for Shareholders' Meetings.

17.1. The shareholders shall exercise all the powers conferred to the general meeting of shareholders under section XII of the Law.

17.2. All decisions exceeding the powers of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers and not included in the Board Reserved Matters set out in article 16, shall be taken by the general meeting of shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

17.3. The resolutions shall be validly adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital of the Company.

17.4. However, no decision or action shall be taken in relation to any of the following items unless the shareholders representing more than seventy-five percent (75%) of the Company's share capital vote in favour of a resolution in respect of such decision or action (the Qualified Shareholder Reserved Matters):

17.4.1. change of the name of the Company;

17.4.2. change of the Articles;

17.4.3. amendment or modification of the authorized or issued share capital of the Company or the rights attached to the Shares or amendment of the terms of issue of the Shares;

17.4.4. creation of any options or other rights to subscribe for or to convert into Shares;

17.4.5. reduction, redemption, purchase or other reorganization of the share capital of the Company;

17.4.6. declaring or paying any dividend (except for the interim dividend) or making any other distribution or payment (whether in cash or in kind) out of the distributable reserves or reducing any other reserve of the Company or any of its subsidiaries;

17.4.7. passing any resolution to voluntarily liquidate, wind up or dissolve the Company;

17.4.8. change of the financial year of the Company;

17.4.9. seeking and/or implementing the IPO;

17.4.10. reorganization or change of the nature or scope of the corporate object of the Company; or

17.4.11. entering into any agreement or otherwise committing to do any of the foregoing.

17.5. General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Any shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at a general meeting of shareholders and to vote in his/her/its name and stead.

Title V. Financial year - Profits - Reserves - Dividend - Audit

Art. 18. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 19. Annual Accounts.

19.1. Each year, as of the 31st of December the accounts are closed and, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

19.2. At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

19.3. Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account.

Art. 20. Distributions.

20.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2. Each year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth (10%) of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 21. Interim Dividends.

21.1. The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shareholders subject to the following conditions: (i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts, and (ii) the interim accounts, which may be un-audited but in no case may be older than three (3) weeks at the date of the relevant meeting of the board of managers, must show that sufficient distributable profits exist it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by these Articles.

21.2. The distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 22. Auditor. The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder (s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the general meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Law.

23.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Title VII. Varia

Art. 24. Applicable Laws. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2014.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe to the entire capital as follows:

- Network of Technology Services for Energy Co., prenamed, has declared to subscribe for 11,813 Shares by a contribution in cash of an amount of EUR 11,813,-;
- Mr Michel LOUBOUTIN, prenamed has declared to subscribe for 687 Shares by a contribution in cash of an amount of EUR 687,-;

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named parties have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
2. Have been elected as managers of the Company for an undetermined term:
 - 2.1. as Class A Managers:

2.1.1. Mr Ghat SUKHTIAN, Director, born on November 14th 1942 in Nablus, with professional address at Zahran Street, 7th Circle, Zahran Plaza Building, 4th Floor, P.O.Box 142904, Amman 11844, Jordan;

2.1.2. Mr Faisal SUKHTIAN, Director, born on August 9th 1984 in Amman, Hashemite Kingdom of Jordan, with professional address at Zahran Street, 7th Circle, Zahran Plaza Building, 4th Floor, P.O.Box 142904, Amman 11844, Jordan; and

2.1.3. Mr David MARTINON, Director, born on June 25th 1971 in Besançon, France, residing at Jabal Amman, 89, Oqubah Bin Nafeh, 11814 Amman, Hashemite Kingdom of Jordan.

- 2.2. As Class B Manager:

2.2.1. Mr Michel LOUBOUTIN, Director, born on May 4th 1959 in Le Palais, France, residing at 148, Erou lancu Nicolae Street, Villa 15, Voluntari City, Ilfov County, Romania.

- 2.3. As Class C Manager:

2.3.1. Mr Harald THUL, Director, born on March 13th, 1972 in Bonn-Beuel, Germany, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le trente avril,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

(i) Network of Technology Services for Energy Co., une société, constituée selon le droit du Royaume Hachémite de Jordanie, immatriculée sous le numéro 363/29.01.2006, ayant son siège social au Zaharan Plaza, 7th Circle, P.O. Box 144114, Amman 11814 Jordanie, (Network of Technology Services for Energy Co.) représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2014; et

(ii) Monsieur Michel LOUBOUTIN, ressortissant français, détenteur du passeport numéro 11AT84604 délivré par l'ambassade de France à Bucharest, Roumanie, le 21 avril 2011, demeurant au 148, Erou lancu Nicolae Street, Villa 15, Voluntari City, Ilfov County, Roumanie, représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2014.

Lesquelles procurations seront signées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire soussigné, et resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Interprétation. Outre les termes définis dans les Statuts, les définitions et règles d'interprétation dans les présents Statuts seront, sauf indication contraire, applicables à l'ensemble de ces Statuts:

1.1. Avis d'Acceptation a le sens donné à cette expression par l'article 10;

1.2. Affilié signifie toute personne qui directement ou indirectement contrôle une partie ou est contrôlée par une partie ou est sous le contrôle commun avec une partie et, à cet égard, contrôle d'une personne signifie la possession, direct ou indirecte, par une autre personne, que ce soit au travers de la propriété d'actions ou autres valeurs mobilières auxquelles est attaché un droit de vote, qui pourra avoir une origine contractuelle ou légale, lui donnant le droit de (i) diriger le vote de la majorité des titres conférant un droit de vote pour l'élection de gérants ou de directeurs ou (ii) diriger ou d'influencer la direction de la gestion et la politique de gestion de cette personne. Une ou plusieurs personnes seront réputées diriger ou influencer la gestion et la politique de gestion d'une personne (et par conséquent satisferont le sous-paragraphe (ii) susmentionné quant à la vérification du contrôle) si l'accord ou l'approbation de cette ou ces personnes sera requis au sujet de décisions importantes concernant la personne réputée être contrôlée;

1.3. Statuts a le sens donné à cette expression par l'article 2;

1.4. Décisions Réservées du Conseil de Gérance a le sens donné à cette expression par l'article 16;

1.5. Budget signifie le budget tel qu'il peut être établi de temps à autres par la Société ou ses filiales approuvé par le conseil de gérance conformément aux dispositions des Statuts;

1.6. Activité signifie l'activité de la Société telle qu'elle sera effectuée à partir de la date de constitution conformément à l'article 4 et toute autre activité qui pourra être convenue par les associés de temps à autres;

1.7. Jour Ouvrable signifie un jour (autre que le samedi ou le dimanche) où les banques sont généralement ouvertes au Luxembourg;

1.8. PDG a le sens donné à cette expression par l'article 15;

1.9. Président a le sens donné à cette expression par l'article 14;

1.10. Société a le sens donné à cette expression par l'article 2;

1.11. Associés Acceptants a le sens donné à cette expression par l'article 10;

1.12. Introduction en Bourse signifie l'admission à la négociation ou l'autorisation d'effectuer des transactions sur un marché réglementé qui devient effectivement applicable à toute Part sous réserve d'une modification préalable de la forme sociale de la Société;

1.13. Loi a le sens donné à cette expression par l'article 2;

1.14. Date d'Expiration a le sens donné à cette expression par l'article 10;

1.15. Parts Offertes a le sens donné à cette expression par l'article 10;

1.16. Décisions Qualifiées des Actionnaires a le sens donné à cette expression par l'article 17;

1.17. Associés Restants a le sens donné à cette expression par l'article 10;

1.18. Période de Cession a le sens donné à cette expression par l'article 10;

1.19. Parts a le sens donné à cette expression par l'article 8;

1.20. Associé Cédants a le sens donné à cette expression par l'article 10;

1.21. Cadre Supérieur signifie tout individu dont le revenu annuel total dépasse les deux-cent mille Euros (EUR 200,000.-);

1.22. Avis de Cession Subséquent a le sens donné à cette expression par l'article 10;

1.23. Avis de Cession a le sens donné à cette expression par l'article 10; et

1.24. Termes a le sens donné à cette expression par l'article 10.

Titre I^{er} . Forme légale - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 2. Forme Légale. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 3. Dénomination. La dénomination de la Société est "Expert Petroleum Founders S.à r.l."

Art. 4. Siège Social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

4.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 5. Objet Social.

5.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

5.2. La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

5.3. La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre, par voie privée, des obligations, billets, valeurs, créances et certificats.

5.4. De manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 6. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 7. Événements Concernant les Associés. Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettra pas fin à la Société.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 8. Capital Social.

8.1. Le capital social de la Société est fixé à douze-mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze-mille cinq cents (12,500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune (les Parts).

8.2. Le capital émis de la Société pourra être augmenté ou diminué en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

8.3. Chaque Part donne droit à une voix.

8.4. Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts perçus à l'émission de ces Parts (si applicable) sont affectés à une réserve spéciale pour les primes d'émission, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes d'émission est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

Art. 9. Cession de Parts et Rachat.

9.1. Les Parts sont librement cessibles entre associés. Sans préjudice de l'article 10, les cessions de Parts entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable, exprimé lors d'une assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

9.2. Pour toute autre question relative à une cession de Parts, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

9.3. Chaque Part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque Part.

Art. 10. Droit de Préemption des Associés.

10.1. Si un associé (l'Associé Cédant) souhaite céder tout ou une partie de ses Parts à des tiers non-associés (les Parts Offertes), il devra, au préalable, faire une offre des Parts Offertes aux autres associés (les Associés Restants) dans un avis écrit (l'Avis de Cession), également adressé la Société, dans lequel seront décrits les détails des Parts Offertes et le prix des Parts Offerts ainsi que tout autre condition que l'Associé Vendeur est prêt à accepter (les Termes).

10.2. Les Associés Restants devront, endéans trente (30) Jours Ouvrables de la réception de l'Avis de Cession (la Date d'Expiration), soit:

10.2.1. signifier par écrit à l'Associé Vendeur, leur acceptation de l'offre dans les Termes de l'Avis de Cession (un Avis d'Acceptation); ou

10.2.2. signifier, par écrit à l'Associé Cédant, leur refus de l'offre exprimée dans l'Avis de Cession.

10.3. Lorsqu'un Avis d'Acceptation est signifié par un seul Associé Restant, l'Associé Cédant devra transférer, et l'Associé Restant ou son Affilié désigné, recevra l'ensemble des Parts Offertes.

10.4. Lorsque plusieurs Associés Restants signifient un Avis d'Acceptation (les Associés Acceptants) chaque Associé Acceptant recevra une partie de Parts Offertes proportionnelle à la portion de Parts qu'il détient par rapport au nombre total de Parts, et l'Associé Cédant transmettra les Parts en conséquence.

10.5. La date de clôture pour toute cession effectuée sur le fondement des paragraphes 10.3 et 10.4 sera la date qui tombe après trente (30) Jours Ouvrables à partir de la date de chaque Avis d'Acceptation.

10.6. Si les Associés Restants ne signifient pas un Avis d'Acceptation ou omettent de répondre à l'Avis de Cession avant la Date d'Expiration, l'Associé Cédant sera libre de transférer les Parts Offertes à un non-associé dans les Termes ou à termes et conditions moins favorables pour ce non-associé pour une période de trois (3) mois à partir de la Date d'Expiration (la Période de Cession).

10.7. Si l'Associé Cédant ne parvient pas à conclure une cession conformément aux dispositions du paragraphe 10.6 au cours de la Période de Cession, l'Associé Cédant pourra soit:

10.7.1. retirer son offre de vendre les Parts Offertes en signifiant un avis de retrait à la Société; ou

10.7.2. notifier un Avis de Cession subséquent (l'Avis de Cession Subséquent) à des termes et conditions différentes que les Termes, à la suite de quoi les dispositions des paragraphes 10.1 à 10.7 s'appliqueront mutatis mutandis sauf:

10.7.2.1. la Date d'Expiration sera définie comme étant la date qui tombe après vingt (20) Jours Ouvrables à partir de la date de réception de l'Avis de Cession Subséquent; et

10.7.2.2. les Termes seront définis comme les termes et conditions contenues dans l'Avis de Cession Subséquent.

Art. 11. Droits des Associés.

11.1. Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant-droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la Société.

11.2. Afin d'exercer leurs droits, ils doivent se rapporter aux états financiers et aux décisions de l'assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 12. Composition du Conseil de Gérance.

12.1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins, trois (3) gérants de catégorie A (Gérants de Catégorie A), un (1) gérant de catégorie B (Gérant de Catégorie B) et un (1) gérant de catégorie C (Gérant de Catégorie C). Les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

12.2. Les gérant(s) seront élus et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui déterminera également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les gérant(s) peuvent être révoqués ad nutum.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

13.1. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société nécessaires ou utiles au fin de poursuivre l'objet social de la Société.

13.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance.

13.3. Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur, est administré au nom de la Société par le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Procédure de Réunion du Conseil de Gérance; Résolutions du Conseil de Gérance.

14.1. Le conseil de gérance choisira parmi les Gérants de Catégorie A un président (le Président). Il pourra également désigner un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être gérant et qui aura pour mission de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générale des associés.

14.2. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du Président ou deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

14.3. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour une telle réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être énoncés dans l'avis de convocation. Cet avis pourra être levé par le consentement écrit par lettre, télécopie ou courrier électronique de chaque gérant. Un avis distinct ne sera pas requis pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance.

14.4. Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit soit par lettre, télécopie ou courrier électronique un autre gérant comme son mandataire.

14.5. Les votes peuvent également être exprimés par écrit soit par lettre, télécopie ou courrier électronique.

14.6. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants, qui doit inclure au moins un (1) Gérant de Catégorie C et un (1) Gérant de Catégorie A, est présente ou représentée à une

réunion du conseil de gérance. Sous réserve de l'article 16, les décisions seront prises à la majorité des voix (qui doit inclure au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie C) des gérants présents ou représentés à cette réunion.

14.7. En cas d'égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante.

14.8. Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants produiront effets au même titre que les résolutions votées lors des réunions du conseil de gérance.

14.9. Tout membre du conseil de gérance qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance par le biais d'un moyen de communication (y inclus par téléphone), qui permet à tous les autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou par le biais d'un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

14.10. Les membres du conseil de gérance qui participent aux débats d'une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

14.11. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par tous les gérants présents ou représentés.

14.12. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le Président, par le secrétaire ou par deux (2) gérants (dont au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie C).

Art. 15. Délégation des Pouvoirs.

15.1. Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un président-directeur général (PDG) qui sera élu parmi les membres du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui n'a pas besoin d'être gérant, nommer et révoquer tous les agents et employés, et fixer leurs émoluments.

15.2. Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

15.3. Envers les tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants (dont au moins un (1) Gérant de Catégorie C et un (1) Gérant de Catégorie A) ou, dans les limites de la gestion journalière, par la seule signature du PDG, à moins que des décisions spéciales aient été prises au sujet de la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procuration par le conseil de gérance sur base de l'article 15 des présents Statuts.

Art. 16. Décisions Réservées du Conseil de Gérance. Nonobstant toute disposition contraire, aucune décision et aucune action ne sera prise en relation avec les points suivants à moins qu'au moins trois (3) gérants (dont au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie C) ne votent en faveur d'une résolution portant sur une telle décision ou action (chacune une Décision Réservée du Conseil de Gérance):

16.1. l'adoption, approbation ou tout amendement à tout Budget;

16.2. conclusion des engagements de capitaux (qui, à cette fin incluront l'achat, le crédit-bail, l'affacturage et l'escompte de factures), que ce soit en rapport avec un seul achat ou acquisition ou une série de transactions, qu'elles soient liées ou non, excédant un montant égal à 10% du budget de dépenses tel que prévu par le Budget pour l'exercice social concerné autre que les dépenses décrites et/ ou explicitement prévues au Budget;

16.3. conclusion ou rupture de tout engagement ou accord qui est matériellement important pour l'Activité autre que ceux prévus au Budget;

16.4. conclusion de tout contrat ou accord (y inclus les hypothèques et les nantissements) qui est inhabituel, onéreux ou autrement en dehors du cours normal des affaires de la Société et/ou qui représente un montant excessif pour la Société et ses filiales;

16.5. conclusion de tout accord ou tout paiement quelconque qui ne serait pas aux conditions du marché ou avec toute Affiliée;

16.6. conclusion ou transformation d'une note, contrat de crédit, facilité de crédit, lettre de crédit ou tout autre effet de commerce ou endettement pour un montant total de cinq cent mille euros (EUR 500,000.-) ou plus en rapport avec une transaction ou une série de transactions; prise à sa charge, garantie ou autres formes de soutien financier pour un montant excédent les cinq cent mille euros (EUR 500,000.-) pour toute transaction ou série de transactions; ou l'achat, rachat, annulation, remboursement anticipé ou autre extinction, partielle ou complète, avant la date prévue pour le paiement ou date de remboursement obligatoire, de toute obligation similaire en rapport avec toute transaction ou série de transactions;

16.7. acquisition, vente, location, transfert ou toute autre forme d'acquisition ou disposition d'actifs (y compris toute participation) en rapport avec toute transaction ou série de transactions pour une contrepartie (y inclus la prise en charge d'une dette) excédant les cinq cent mille euros (EUR 500,000.-);

16.8. changement de l'établissement de crédit avec lequel la Société mène ses activités ou acceptation de toute modification ou variation importante des conditions de financement ou accords de financement ou tout document, autorisation, mandat ou droit qui y seraient attachés;

16.9. création ou remboursement de toute obligation chirographaire, hypothécaire, privilège ou autre garantie;

16.10. émission d'une procuration;

16.11. nomination ou la cessation de fonction de tout Cadre Supérieur;

16.12. modification des conditions de nomination de tout Cadre Supérieur ou des conditions des programmes de rémunération des employés (y inclus les salaires et bonus);

16.13. initiation, poursuite ou règlement de toute procédure contentieuse, d'arbitrage ou de médiation à l'exception de (i) recouvrement de créances dans l'exercice normal de l'activité commerciale; ou (ii) toute procédure dont l'enjeu n'excède pas cinquante mille euros (EUR 50,000.-);

16.14. déclaration et/ou distribution de tout dividende intérimaire;

16.15. tout accord ou engagement à effectuer les démarches requises en ce qui concerne toutes les actions mentionnées ci-dessus;

à condition que lorsqu'il s'agit d'une question nécessitant une approbation en vertu de cet article 16 qui à été incluse dans un Budget approuvé par le conseil de gérance en accord avec cet article 16, aucune autre approbation ne sera requise en vertu de cet article 16.

Titre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Règles Procédurales de l'Assemblée des Associés.

17.1. Les associés exercent tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

17.2. Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance, et qui ne sont pas reprises dans les Décisions Réservées du Conseil de Gérance, seront prises par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises par écrit et consignées dans des procès-verbaux.

17.3. Les résolutions seront valablement adoptées par les associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société.

17.4. Toutefois, aucune décision ni action, concernant les points suivants, ne sera prise à moins que les associés représentant plus de soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société votent en faveur d'une résolution portant sur une telle décision ou action (une Décision Qualifiée des Associés):

17.4.1. modification de la dénomination sociale de la Société;

17.4.2. modification des Statuts;

17.4.3. changement ou modification du capital autorisé ou du capital social émis de la Société ou des droits rattachés aux Parts ou modification des conditions d'émission de Parts;

17.4.4. création d'éventuelles options ou autres droits de souscription des Parts ou de conversion en Parts;

17.4.5. réduction, remboursement, rachat ou toute autre forme de réorganisation du capital social émis de la Société;

17.4.6. déclaration ou paiement de tout type de dividende (à l'exception de dividendes intérimaires) ou toute autre distribution ou paiement (en espèces ou en nature) à partir des réserves distribuables ou qui réduit les réserves de la Société ou d'une de ses filiales;

17.4.7. toute résolution portant sur la liquidation volontaire, la liquidation, la mise en liquidation ou la dissolution de la Société;

17.4.8. modification de l'exercice sociale de la Société;

17.4.9. poursuite et/ou mise en œuvre de l'Introduction en Bourse;

17.4.10. modification ou changement de la nature et/ou la portée de l'objet social de la Société; ou

17.4.11. tout accord ou engagement à effectuer les démarches requises en ce qui concerne toutes les actions mentionnées ci-dessus.

17.5. Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit

Art. 18. Exercice Social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Comptes Sociaux Annuels.

19.1. Chaque année le 31 décembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la Société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

19.2. En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

19.3. Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits.

Art. 20. Distributions.

20.1. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

20.2. Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au-delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Dividendes Intérimaires.

21.1. Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice social, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux associés, si les conditions suivantes sont remplies: (i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur base de comptes intérimaires, et (ii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être audités mais dont la date ne peut excéder trois (3) semaines à la date de la réunion du conseil de gérance pertinente, doivent montrer l'existence de profits distribuables suffisants étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés depuis la clôture de l'exercice social précédent, augmenté des profits reportés et des revenus distribuables, mais réduit des pertes reportées et sommes à être allouées à la constitution d'une réserve en vertu de la Loi ou les présents Statuts.

21.2. Le bénéfice distribuable est égal au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, auquel s'ajoutent tous profits reportés et tout montant repris des réserves disponibles pour une distribution, moins les pertes reportées et tout montant qui doit être alloué à une réserve en application des dispositions de la Loi ou des Statuts.

Art. 22. Réviseur. La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi.

23.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

Titre VII. Varia

Art. 24. Lois applicables. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Network of Technology Services for Energy Co. Offshore Jordan, prénommée, déclare souscrire 11,813 Parts par un apport en numéraire d'un montant de EUR 11,813-;
- Mr Michel LOUBOUTIN, prénommé, déclare souscrire 687 Parts par un apport en numéraire d'un montant de EUR 687.-;

Les douze-mille cinq cent (12,500) Parts ont été souscrites et totalement payées par apport en numéraire d'un montant total de douze-mille cinq cent euros (EUR 12,500.-), de sorte que la somme de douze-mille cinq cent euros (EUR 12,500.-) est désormais à la disposition de la Société.

Evaluation et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été ainsi rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire des associés. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, ils ont pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
2. Ont été élus gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - 2.1. En tant que Gérants de Catégorie A:
 - 2.1.1. Monsieur Ghiat SUKHTIAN, Directeur, né le 14 novembre 1942 à Nablus, avec adresse professionnelle au 7th Circle, Zahran Plaza Building, 4th Floor, P.O.Box 142904, Amman 11844,, Royaume Hachémite de Jordanie;
 - 2.1.2. Monsieur Faisal SUKHTIAN, Directeur, né le 9 août 1984 à Amman, Royaume hachémite de Jordanie, avec adresse professionnelle au 7th Circle, Zahran Plaza Building, 4th Floor, P.O.Box 142904, Amman 11844, Royaume Hachémite de Jordanie; et
 - 2.1.3. Monsieur David MARTINON, Directeur, né le 25 juin 1971 à Besançon, France, résidant au Jabal Amman, 89, Oqubah Bin Nafeh, 11814 Amman, Royaume Hachémite de Jordanie.
 - 2.2. En tant que Gérant de Catégorie B:
 - 2.2.1. Monsieur Michel LOUBOUTIN, Directeur, né le 4 mai 1959 à Le Palais, France, résidant au 148, Erou Iancu Nicolae Street, Villa 15, Voluntari City, Ilfov County, Roumanie.
 - 2.3. En tant que Gérant de Catégorie C:
 - 2.3.1. Monsieur Harald THUL, Directeur, né le 13 mars 1972 à Bonn-Beuel, Allemagne, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connues du notaire par leurs noms, prénoms, état civils et domiciles, les parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mai 2014. Relation: EAC/2014/6314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014068118/722.

(140080089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Capital & Finance Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.006.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale en date du 14 Mai 2014

Veillez prendre note des changements suivantes:

Le mandat de l'administrateur Mr. Georg WITT, né le 25 Janvier 1964 à Komsomolez (Russie), demeurant au D-59, Palm Jumerah, Dubai, UEA-15098, Emirats Arabes Unis a été renouvelé pour une période indéterminée.

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté a été renouvelé pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 16 May 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Capital & Finance Investment S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014068770/17.

(140080825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Expert Petroleum Founders S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.729,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.972.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of the month of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

(i.) Network of Technology Services for Energy Co., a company, having its registered office at Zaharan Plaza, 7th Circle, P.O. Box 144114, Amman 11814 Jordan, incorporated under the laws of the Hashemite Kingdom of Jordan under registration number 363/29.01.2006 (NTSE), represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on May 8th 2014; and

(ii.) Mr. Michel LOUBOUTIN, a French national, with passport number 11AT84604 issued by the French embassy in Bucharest, Romania, on April 21st 2011, residing at 148, Erou lancu Nicolae Street, Villa 15, Voluntari City, Ilfov County, Romania, represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on May 8th 2014 (Mr Michel Louboutin and together with NTSE, the Shareholders).

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the attorney of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The appearing parties are the shareholders of Expert Petroleum Founders S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, on April 30th 2014, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the Company).

The above named parties, represented as mentioned above, have declared and requested the notary to record:

1. that NTSE holds eleven thousand eight hundred and thirteen shares (11,813) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, issued by the Company representing 94.5% of the share capital of the Company;
2. that Mr Michel Louboutin holds six hundred eighty-seven shares (687) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, issued by the Company representing 5.5% of the share capital of the Company;
3. that together the Shareholders, represented as stated above, represent 100% of the share capital of the Company, so that decisions can be validly taken on all items on the agenda below; and
4. that the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of twenty-four thousand seven hundred twenty-nine Euro (EUR 24,729) by the issue of twelve thousand two hundred twenty-nine (12,229) additional shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in consideration for:

(i) the contribution in kind by NTSE of three million, eight hundred and sixty-two thousand, nine hundred and fifty-two (3,862,952) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each in Expert Petroleum Holdings S.a r.l representing 32.67% of its share capital;

(ii) the contribution in kind by Mr Michel Louboutin of two hundred and twenty-five thousand, two hundred and forty-one (225,241) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each in Expert Petroleum Holdings S.a r.l representing 1.9% of its share capital.

2. Subscription and payment of the additional shares to be issued by the Company to the Shareholders as follows:

(i) subscription and payment of eleven thousand five-hundred and fifty five (11,555) additional shares to be issued by the Company to NTSE through a contribution in kind by NTSE of three million, eight hundred and sixty-two thousand nine hundred and fifty-two (3,862,952) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each in Expert Petroleum Holdings S.à. r.l. valued at an aggregate amount of sixteen million ninety-two thousand seven hundred forty-seven US dollars (USD 16,092,747.-) being equivalent to eleven million five hundred fifty-five thousand seventy Euro and seventy-two cent (EUR 11,555,070.72) at a conversion rate of USD: EUR = 1.3927:1 published by the European Central Bank on May 7th 2014 (the Conversion Rate); and

(ii) subscription and payment of six-hundred and seventy four (674) additional shares to be issued by the Company to Mr Michel Louboutin through a contribution in kind by Mr Michel Louboutin of two hundred and twenty-five thousand,

two hundred and forty-one (225,241) shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each in Expert Petroleum Holdings S.à r.l. valued at an aggregate amount of nine hundred thirty-eight thousand three hundred thirty-three US Dollars and twenty-five cents (USD 938,333.25) being equivalent to six hundred seventy-three thousand seven hundred fifty-one Euro and seventeen cent (EUR 673,751.17) at the Conversion Rate.

3. Subsequent amendment to article 8.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

Thereupon, the Shareholders took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of twenty-four thousand seven hundred twenty-nine Euro (EUR 24,729) by the issue of twelve thousand two hundred twenty-nine (12,229) additional shares (the Additional Shares) of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each together with a share premium of an amount of twelve million two hundred sixteen thousand five hundred ninety-two Euro and eighty-nine cent (EUR 12,216,592.89) to be subscribed and paid up by the Shareholders.

Subscription

NTSE, prenamed, declares to subscribe and pay for eleven thousand five hundred fifty-five (11,555) Additional Shares in full through a contribution in kind consisting of an aggregate of three million eight hundred and sixty-two thousand nine hundred and fifty-two (3,862,952) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, representing 32.67% of the share capital of Expert Petroleum Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of Luxembourg with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 147.929 with an issued share capital of eleven million eight-hundred and twenty-three thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 11,823,791) (Expert Petroleum Holdings S.à r.l.), valued at eleven million five hundred fifty-five thousand seventy Euro and seventy-two cent (EUR 11,555,070.72) at the Conversion Rate (the NTSE Contribution); and

Mr Michel Louboutin, prenamed, declares to subscribe for six hundred seventy-four (674) Additional Shares in full through a contribution in kind consisting of an aggregate of two hundred and twenty-five thousand two hundred and forty-one (225,241) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, representing 1.9% of the share capital of Expert Petroleum Holdings S.à r.l., valued at six hundred seventy-three thousand seven hundred fifty-one Euro and seventeen cent (EUR 673,751.17) at the Conversion Rate (the Michel Louboutin Contribution and together with the NTSE Contribution, the Contribution in Kind).

The Contribution in Kind has been further described and valued by the managers of the Company pursuant to a valuation report dated May 9th 2014 (which valuation report after being signed *in varietur* by the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached hereto to be registered with the present deed). The conclusion of this report is as follows:

"The managers, on the basis of the aforementioned consider that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the contribution in kind of the NTSE Shares and the ML Shares.

The managers are of the opinion that

(i.) the contribution in kind of the NTSE Shares, as described above, as offered by NTSE in consideration for the issue to NTSE of 11,555 additional shares in the Company of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a share premium of an amount of EUR 11,543,515.72, is equal to an aggregate total amount of EUR 11,555,070.72), which corresponds at least to the nominal value of the additional shares to be issued by the Company to NTSE plus the share premium, and

(ii.) the contribution in kind of the ML Shares, as described above, as offered by Mr. Michel LOUBOUTIN in consideration for the issue to Mr. Michel LOUBOUTIN of (674) additional shares in the Company of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a share premium of an amount of EUR 673,077.17, is equal to an aggregate total amount of EUR 673,751.17, which corresponds at least to the nominal value of the additional shares to be issued by the Company to Mr. Michel LOUBOUTIN plus the share premium, and

(iii.) accordingly, the Company may issue 12,229 additional shares of a nominal value one Euro (EUR 1.-), allocate an amount of EUR 12,229.- to the share capital, and record an aggregate share premium of EUR 12,216,592.89 in the books of the Company."

The Shareholders approved the above valuation of the Contribution in Kind at an aggregate amount of seventeen million thirty-one thousand eighty US Dollars and twenty-five cents (USD 17,031,080.25) being equivalent to twelve million two hundred twenty-eight thousand eight hundred twenty-one Euro and eighty-nine cent (12,228,821.89) at a Conversion Rate.

Proof of the transfer of the Contribution in Kind described here above to the Company was given.

The Shareholders further resolved that out of the total subscription price of the Additional Shares, an amount of twelve thousand two hundred and twenty-nine Euro (EUR 12,229) be allocated to the share capital and an amount of

twelve million two hundred and sixteen thousand five hundred and ninety-two Euro and eighty nine cents (EUR 12,216,592.89) be allocated to the distributable share premium account.

Second resolution

As a result of the preceding increase of capital of the Company, the Shareholders resolve to amend article 8.1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The capital of the Company is fixed at twenty-four thousand seven hundred twenty-nine Euro (EUR 24,729.-) divided into twenty-four thousand seven hundred twenty-nine (24.729) shares of one Euro (EUR 1.-) each (the Shares)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any form whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above capital increase are estimated at approximately five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing parties, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le neuf mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

Ont comparu:

(i) Network of Technology Services for Energy Co., une société, constituée selon le droit du Royaume Hachémite de Jordanie, immatriculée sous le numéro 363/29.01.2006, ayant son siège social au Zaharan Plaza, 7th Circle, P.O. Box 144114, Amman 11814 Jordanie, (NTSE) représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 8 mai 2014; et

(ii) Monsieur Michel LOUBOUTIN, ressortissant français, détenteur du passeport numéro 11AT84604 délivré par l'ambassade de France à Bucharest, Roumanie, le 21 avril 2011, demeurant au 148, Erou lancu Nicolae Street, Villa 15, Voluntari City, Ilfov County, Roumanie, représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 8 mai 2014 (M Michel Louboutin et ensemble avec NTSE, les Associés).

Lesquelles procurations seront signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, et resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les associés de Expert Petroleum Founders S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 avril 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire d'acter:

1. que NTSE détient onze mille huit cent treize (11.813) parts sociales ayant valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, émises par la Société, représentant 94.5% du capital social de la Société;

2. que M Michel Louboutin détient six cent quatre-vingt-sept (687) parts sociales ayant valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, émises par la Société, représentant 5.5% du capital social de la Société;

3. qu'ensemble, les Associés représentés comme dit ci-avant, représentent 100% du capital social de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous; et

4. les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de vingt-quatre mille sept cent vingt-neuf euros (EUR 24.729.-) par l'émission de douze mille deux cent vingt-neuf (12.229) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune en contrepartie de:

(i) l'apport en nature par NTSE de trois millions huit cent soixante-deux mille neuf cent cinquante-deux (3.862.952) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1.-) chacune dans Expert Petroleum Holdings S.à r.l. représentant 32.67% de son capital social;

(ii) l'apport en nature par M Michel Louboutin de deux cent vingt-cinq mille deux cent quarante et une (225.241) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1.-) chacune dans Expert Petroleum Holdings S.à r.l. représentant 1.9% de son capital social.

2. Souscription et paiement des parts sociales additionnels à émettre par la Société de la manière suivante:

(i) souscription et paiement de onze mille cinq cent cinquante-cinq (11.555) parts sociales supplémentaires à émettre par la Société à NTSE par l'apport en nature par NTSE de trois millions huit cent soixante-deux mille neuf cent cinquante-deux (3.862.952) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1.-) chacune dans Expert Petroleum Holdings S.à r.l., évaluées à un montant total de seize millions quatre-vingt-douze mille sept cent quarante-sept dollars US (USD 16.092.747.-) équivalent à onze millions cinq cent cinquante-cinq mille soixante-dix euros et soixante-douze centimes (EUR 11.555.070,72) à un taux de conversion de USD:EUR = 1,3927:1 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 7 mai 2014 (le Taux de Conversion); et

(ii) souscription et paiement de six cent soixante-quatorze (674) parts sociales supplémentaires à émettre par la Société à M Michel Louboutin par l'apport en nature par M Michel Louboutin de deux cent vingt-cinq mille deux cent quarante et une (225.241) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1.-) chacune dans Expert Petroleum Holdings S.à r.l., évaluées à un montant de neuf cent trente-huit mille trois cent trente-trois dollars US et vingt-cinq cents (USD 938.333,25) équivalent à six cent soixante-treize mille sept cent cinquante et un euros et dix-sept centimes (EUR 673.751,17) à un Taux de Conversion.

3. Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Ensuite, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à vingt-quatre mille sept cent vingt-neuf euros (EUR 24.729.-) par l'émission de douze mille deux cent vingt-neuf (12.229) parts sociales additionnelles (les Parts Sociales Additionnelles) d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune ensemble avec une prime d'émission d'un montant de douze millions deux cent seize mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 12.216.592,89) devant être souscrites et payées par les Associés.

Souscription

NTSE, prénommée, déclare souscrire et entièrement libérer onze mille cinq cent cinquante-cinq (11.555) Parts Sociales Additionnelles par l'apport en nature de trois millions huit cent soixante-deux mille neuf cent cinquante-deux (3.862.952) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1.-) chacune dans Expert Petroleum Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.929, ayant un capital social de onze millions huit cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars US (USD 11.823.791) (Expert Petroleum Holdings S.à r.l.) évaluées à un montant total de onze millions cinq cent cinquante-cinq mille soixante-dix euros et soixante-douze centimes (EUR 11.555.070,72) à un Taux de Conversion (l'Apport NTSE); et

Michel Louboutin, prénommé, déclare souscrire et entièrement libérer six cent soixante-quatorze (674) Parts Sociales Additionnelles par l'apport en nature de deux cent vingt-cinq mille deux cent quarante et une (225.241) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1.-) chacune dans Expert Petroleum Holdings S.à r.l., évaluées à un montant total de six cent soixante-treize mille sept cent cinquante et un euros et dix-sept centimes (EUR 673.751,17) à un Taux de Conversion (l'Apport Michel Louboutin et ensemble avec l'Apport NTSE, l'Apport en Nature).

L'Apport en Nature a en outre fait l'objet d'une description et d'une évaluation par les gérants de la Société en vertu d'un rapport d'évaluation daté du 9 mai 2014 (lequel rapport d'évaluation, après avoir été signé et validé par les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui). La conclusion de ce rapport est la suivante:

«The managers, on the basis of the aforementioned consider that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the contribution in kind of the NTSE Shares and the ML Shares.

The managers are of the opinion that

(i.) the contribution in kind of the NTSE Shares, as described above, as offered by NTSE in consideration for the issue to NTSE of 11,555 additional shares in the Company of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a share premium of an amount of EUR 11,543,515.72, is equal to an aggregate total amount of EUR 11,555,070.72), which corresponds at least to the nominal value of the additional shares to be issued by the Company to NTSE plus the share premium, and

(ii.) the contribution in kind of the ML Shares, as described above, as offered by Mr. Michel LOUBOUTIN in consideration for the issue to Mr. Michel LOUBOUTIN of (674) additional shares in the Company of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a share premium of an amount of EUR 673,077.17, is equal to an aggregate total amount of EUR 673,751.17, which corresponds at least to the nominal value of the additional shares to be issued by the Company to Mr. Michel LOUBOUTIN plus the share premium, and

(iii.) accordingly, the Company may issue 12,229 additional shares of a nominal value one Euro (EUR 1.-), allocate an amount of EUR 12,229.- to the share capital, and record an aggregate share premium of EUR 12,216,592.89 in the books of the Company.»

Les Associés ont approuvé l'évaluation ci-dessus de l'Apport en Nature à un montant de dix-sept millions trente et un mille quatre-vingts dollars US et vingt-cinq centimes (USD 17.031.080,25), étant égal à douze millions deux cent vingt-huit mille huit cent vingt et un euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 12.228.821,89) à un Taux de Conversion,

Preuve du transfert de l'Apport en Nature décrit ci-avant à la Société a été apportée.

Les Associés ont ensuite décidé que du prix total de souscription des Parts Sociales Additionnelles, un montant de douze mille deux cent vingt-neuf euros (EUR 12.229.-) soit alloué au capital social et un montant de douze millions deux cent seize mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 12.216.592,89) soit alloué au compte prime d'émission distribuable.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, les Associés décident de modifier l'article 8.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille sept cent vingt-neuf euros (EUR 24.729.-) divisé en vingt-quatre mille sept cent vingt-neuf (24.729) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune (les Parts).»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à approximativement cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mai 2014. Relation: EAC/2014/6655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014068119/256.

(140080089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Sofim S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.504.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014066145/10.

(140077265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Xella International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.488.

Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 8 mai 2014 sous la référence L140075436.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014066241/12.

(140077153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Déco-Peint Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 13, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.004.

L'an deux mille quatorze.

Le six mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Christophe LANCEL, chargé d'affaires, né à Léhon (France) le 11 octobre 1972, demeurant à F-54640 Tucquegnieux, 7C, rue Clémenceau

2.- Monsieur Lionel GIRO, chargé d'affaires, né à Thionville le 13 octobre 1970, demeurant à F-57330 Escherange-Molvange, 11B, rue de la Chapelle,

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée Déco-Peint Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-3835 Schifflange, 13, rue d'Esch

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 137.004

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 février 2008, publié au Mémorial C numéro 888 du 10 avril 2008,

modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire prénommé, en date du 08 octobre 2010, publié au Mémorial C, numéro 2579 du 26 novembre 2010,

dont le capital social de QUATORZE MILLE EUROS (€ 14.000,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT QUARANTE EUROS (€ 140,-) chacune, est reparti comme suit:

1.- Monsieur Christophe LANCEL, prénommé,

CINQUANTE PARTS SOCIALES 50

2.- Monsieur Lionel GIRO, prénommé

CINQUANTE PARTS SOCIALES 50

TOTAL: CENT PARTS SOCIALES 100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter les décisions suivantes:

Le capital social est augmenté à concurrence de TRENTE-SIX MILLE EUROS (€ 36.000,-) pour le porter de son montant actuel de QUATORZE MILLE EUROS (€ 14.000,-) à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-), par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales, pour la porter de CENT QUARANTE EUROS (140,-€) à CINQ CENTS EUROS (500,-€) par part sociale Cette augmentation de capital est fait sans émission de parts nouvelles.

Cette augmentation se fait moyennant incorporation des comptes courants associés des montants suivants:

- Dix-huit mille euros (18.000,-€) pour le compte courant associé de Monsieur Christophe LANCEL

- Dix-huit mille euros (18.000,-€) pour le compte courant associé de Monsieur Giro LIONEL.

Les comparants déclarent que la somme de TRENTE-SIX MILLE EUROS (€ 36.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Suite à la décision qui précède, l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-), divisé en (100) PARTS SOCIALES de CINQ CENTS EUROS (€ 500,-) chacune, entièrement libérées.

Frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lancel, Giro, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 mai 2014. Relation: EAC/2014/6431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014069555/53.

(140081985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.